MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-01-2026

Dossier complet le : 05-01-2026

N° d'enregistrement : 010504/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale de stockage d'energie par batteries des HOQUINS

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: APAL MW

Raison sociale: APAL MW

N° SIRET: 82497277200027

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Pedersoli

Prénom(s): Antoine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a construire et exploiter un projet de stockage par batteries de 100 MW / 200 MWh sur la commune d'Aubenton dans le departement de l'Aisne (02). Il a une surface de 1,2 ha et est situe sur des parcelles agricoles afin d'etre au plus proche du poste RTE « Les Hoquins », en cours de construction. Il est compose de : - 36 conteneurs batteries installes sur des dalles betons; - d'onduleurs et de transformateurs BT-MT installees sur des dalles betons; - de pistes de circulation d'une largeur d'environ 5 m; - de 2 citernes souples de 120m3 chacune a disposition des services du SDIS; - d'1 bassin de retention des eaux d'extinction; - d'1 bassin d'infiltration des eaux de pluie; - et d'une sous station haute tension pour raccorder l'installation au reseau RTE; Ce raccordement au reseau RTE se fera sous la responsabilite de RTE et comprendra une liaison souterraine d'une longueur de 1000m. Le site sera accessible depuis la departementale D5 via un chemin d'acces dont la surface totale est de 920m2. Il sera entierement cloture et entoure d'une haie paysagere ainsi que d'un bardage bois pour ameliorer l'insertion paysagere notamment de la sous-station haute tension. Le projet n'impliquera pas de travaux de demolition, ni de defrichement

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de stockage par batteries va stocker l'electricite pendant les periodes de forte production pour la restituer lors des periodes de forte demande. Il va ainsi fournir des services essentiels a RTE en permettant de stabiliser le reseau et de garantir l'approvisionnement des usagers, ceci dans un contexte de mix electrique integrant de plus en plus d'energies renouvelables. Le stockage d'energie contribue a la transition energetique : en stockant l'electricite, il facilite l'integration des energies renouvelables dans notre systeme electrique et decarbone notre economie. Ses principales fonctions sont les suivantes : - Stabilisation du reseau a travers la fourniture de services systeme a RTE (reserve primaire, secondaire et tertiaire) - Contribution a l'equilibre offre-demande d'electricite - Diminution de la volatilite des prix de l'electricite - Securite d'approvisionnement en participant au mecanisme de capacite - Insertion des energies renouvelables sur le reseau electrique - Reduction de l'empreinte carbone de l'electricite - Regulation de tension - Grid forming

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de construction du projet de stockage d'electricite par batteries durera environ 18 a 24 mois en fonction du delai de livraison du poste Haute Tension HTB et comprendra les phases suivantes : - Securisation du site (cloture) et amenagement des acces ; - Creation des pistes et voies ; - Preparation du terrain en vue de l'installation des differents elements ; - Realisation des fondations selon les resultats de l'etude geotechnique ; - Acheminement et mise en place des differents equipements du projet ; - Levage et pose des conteneurs de batteries, des onduleurs, des transformateurs HTA et des postes de repartition a l'aide d'une grue mobile ; - Realisation des tranchees et pose des cables ; - Creation du bassin de retention et du reseau de collecte des eaux d'extinction ; - Creation de fosse et d'un bassin d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales; - Construction du poste Haute Tension (HTB) : realisation du batiment, levage et pose du transformateur HTB et des equipements electriques de protection (disjoncteurs, sectionneurs, combine de mesure) ; - Installation des citernes souples et des aires d'aspiration associees; - Amenagement paysager avec la mise en place d'une haie bocagere et d'un bardage bois au niveau de la sous-station HTB; En fin de chantier, les surfaces d'amenagement temporaires seront demantelees et remises en etat.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale de stockage d'energie par batteries sera exploitee sur une duree d'environ 20 ans, selon la degradation et le renouvellement des batteries. Pendant la phase d'exploitation, la batterie sera pilotee a distance. Tres peu d'interventions seront realisees sur site, il s'agira essentiellement de techniciens intervenant pour les activites de maintenance preventive ou curative et de personnels pour assurer l'entretien des espaces : - La maintenance preventive comprendra 1 a 2 interventions par an pour verifier l'etat des installations ; - La maintenance curative fera intervenir sur site des equipes pour reparer le materiel defectueux ou remplacer les elements concernes. L'installation de stockage sera pilotee a distance grace a un logiciel de supervision. Chaque conteneur sera equipe de systemes de securite, de detecteurs et d'un Battery Management System (BMS), charge de surveiller les parametres essentiels a l'exploitation et a la securite. En cas de defaut, l'installation pourra etre arretee automatiquement. Un protocole d'alarme permettra de prevenir les equipes d'astreinte (disponibles 24h/24 et 7j/7), qui pourront activer des commandes a distance ou depecher une equipe sur place si necessaire. Un systeme d'extinction automatique par gaz inerte en cas d'incendie sera egalement present au niveau de chaque conteneur. Le parc de batteries sera construit de maniere a ce que la remise en etat du site soit parfaitement realisable. L'ensemble des installations sera demontable, et les fondations, peu profondes, pourront etre facilement extraites. Les locaux techniques et la cloture seront egalement retires. Le terrain sera remis a l'etat initial en fin d'exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le present projet sera soumis a un permis de construire au titre du code de l'urbanisme et a une declaration des Installations Classees pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique ICPE 2925 "ateliers de charge d'accumulateurs"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface des terrains concernes (emprise cloturee) : Surface artificialisee: Surface impermeabilisee au sein de la surface artificialisee: Puissance: Capacite: Hauteur maximale des equipements du poste HTB:	(1.2, Ha) (11500, m²) (2330, m²) (100, MW) (200, MWh) (8, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Aubenton

Code postal : 02500 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4°12'11.9" Lat. : 49°50'52.1"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Aubenton

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune d'Aubenton. La parcelle ZT0015 concernee par le projet est en zone A: zone agricole.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Aucune ZNIEF n'est presente sur la zone d'etude. La ZNIEFF la plus proche est le Bocade de Landouzy et Besmont situe a 600m de la zone d'etude. Se referer a la notice environnementale en Annexe.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun perimetre de protection n'interfere avec le site. La zone d'etude est situee a plus de 1 km de deux sites patrimoniaux et historiques, l'eglise fortifiee Notre Dame d'Aubenton et le Manoir d'Aubenton respectivement classes et inscrits. Ces deux monuments sont inclus dans le tissu urbain d'Aubenton et n'auront aucune visibilite envers la zone d'etude. Se referer a la notice
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Une delimitation des zones humides a ete realisee par le bureau d'etudes en charge du pre-diagnostic ecologique Calidris. Selon les criteres floristique et pedologiques et conformement a l'arrete du 1er octobre 2009, Calidris conclut que les inventaires permettent de mettre en evidence l'absence de zone humide dans la zone d'etude (cf. rapport en annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	La commune d'Aubenton est couverte par l'Atlas des Zones Inondables de l'Oise et le Plan de Prevention des Risques innondation Oise-bernot/Logny-les-Aubenton. Cependant la zone d'etude n'est pas concernee, se situant
	☑	☐	Approuve par arrete prefectoral le 9 juillet 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Aucun perimetre de protection n'interfere avec le site. La zone d'etude est situee a plus de 1 km du Manoir d'Aubenton, site patrimonial inscrit. Se referer a la notice environnementale en Annexe.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le Site Natura 2000 le plus proche "Forets de Thierache : Hirson et Saint-Michel" au titre de la directive des Oiseaux est situe a plus de 5km au Nord de la zone d'etude. Se referer a la notice environnementale en Annexe.
D'un site classé ?	☐	☑	Aucun perimetre de protection n'interfere avec le site. La zone d'etude est situee a plus de 1 km de l'eglise fortifiee Notre Dame d'Aubenton, site patrimonial classe. Se referer a la notice environnementale en Annexe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet n'engendre aucun prelevement d'eau. De l'eau sera uniquement utilisee lors du remplissage des deux citernes souples - reserves incendies, chacune d'un volume de 120m3 pour repondre a la demande du SDIS 62. L'entretien de la haie paysagere pourra demander ponctuellement des arrosages qui seront realises a l'aide d'une cuve mobile.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'aura pas d'impact sur les masses d'eaux souterraines. Une etude hydraulique a ete confiee au bureau specialise MICA (cf. annexe) afin d'etudier l'impact de l'impermeabilisation partielle de la parcelle sur la gestion des eaux pluviales. Les solutions preconisees (bassin d'infiltration, fosses, busage et debit de fuite vers le fosse departemental) seront mises en place pour se
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	La terre vegetale sera conservee, stockee sur une aire reservee a cet effet et reutilisee sur place a l'issue du chantier. Les excedents constitueront une reserve de materiaux qui sera, autant que possible, reutilisee sur site ou evacuee vers des filieres de revalorisation ou de traitement adaptees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Un faible apport de materiaux est requis pour les pistes et le revetement de la zone d'implantation. En phase operationnelle la centrale n'a besoin d'aucun materiau.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Les materiaux seront issus d'une carriere proche dans la mesure du possible.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Un pre-diagnostic ecologique a ete realise et est annexe dans la Notice environnementale. Les enjeux ecologiques lies a la flore et aux habitats sont juges faibles par le bureau d'etudes Calidris. Les enjeux lies a la Faune sont faibles a moderes et ne devraient pas etre affectes par le projet d'apres les conclusions de Calidris. Se referer a l'etude en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le diagnostic ecologique realise permet de conclure que les zones Natura 2000 sont eloignees des limites des terrains d'assiette du projet et ne constituent pas de connexion avec ces dernieres. Se referer a l'etude en annexe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet (installation + chemin d'acces) consommera un peu plus d'un hectare sur un terrain agricole exploite d'environ 3 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Il est precise dans la Notice Environnementale realisee par ATER Environnement que le risque technologique est faible a tres faible. (cf. Notice Environnementale en annexe paragraphe 5.3.5 Risques naturels)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Il est precise dans la Notice Environnementale realisee par ATER Environnement que les risques naturels sont faible a tres faible. (cf. Notice Environnementale en annexe paragraphe 5.1.3 Risques naturels)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	La construction engendrera une legere augmentation du trafic en phase travaux (engins de chantier, camions), mais qui sera limitee tant en volume qu'en duree. En phase exploitation, la presence humaine sera ponctuelle (maintenance) et ne generera pas de deplacement ou de trafic notable. L'incidence est consideree comme tres faible.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le refroidissement des equipements (ventilation forcee) est source de bruit. La centrale respectera les normes en vigueur. Une etude acoustique a ete menee demontrant le respect de la reglementation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	cf etude acoustique en annexe.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le projet n'est pas source de vibrations en phase exploitation. La phase chantier peut etre source de vibrations faiblement perceptibles et sur une courte duree (engins, terrassement, dechargement)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	La centrale n'emet aucun gaz, particules ou liquides dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	La centrale ne rejette aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	La centrale ne genere aucun produit, qu'il soit dangereux, inerte ou non dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Aucune visibilite n'est prevue depuis des monuments historiques ou des sites inscrits autour du projet. Le relief et les boisements cachent le projet meme en bordure de tissu urbain. Une haie paysagere est prevue afin de masquer toute co-visibilite des zones d'habitations avoisinantes. L'enjeu est donc considere comme tres faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Les 1,2 ha de l'installation ainsi que les 920 m² de chemin d'acces perdront leur usage agricole suite a la realisation du projet. Cela correspond respectivement a environ 0,144 % de la Surface Agricole Utile (SAU) communale composee de 895 ha. Les 1,7 ha restant de la parcelle resteront exploites et ne voient pas leur usage remis en cause.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Des incidences cumulees avec le futur poste electrique Les Hoquins de RTE sont previsibles: legere augmentation de l'impermeabilisation des sols, legere augmentation du bruit, accentuation de l'anthropisation du secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une notice environnementale realisee par ATER Envrionnement et un pre-diagnostic ecologique realise par Calidris sont joints a cette demande d'etude cas par cas. Ces etudes concluent a l'absence d'enjeux sur l'ensemble des volets, environnementaux, milieux physique, humain et paysager ainsi qu'a des impacts residuels de nuls a faible (aussi bien en phase chantier qu'en phase d'exploitation). Par ailleurs, le projet n'est pas soumis a d'autres legislations ayant entrainees une evaluation complementaire des incidences sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase de travaux, les mesures preconisees pour reduire et eviter les effets negatifs sur l'environnement sont les suivantes : - Limitation du nombre de vehicules en circulation sur le chantier ; - Limitation du passage d'engins et de vehicules de chantier sur site ; - Mise a disposition d'un kit anti-pollution propre ; - Creer des zones de stationnement des engins de chantier sur des surfaces empierrees ou enrobees ou dispositif necessaire au nettoiement des roues des poids lourds ; - Assurer le traitement des eaux usees pendant la phase chantier ; - Mettre en place des procedures d'alerte des services de secours et administrations competentes (ARS) en cas de deversement accidentels de produits dangereux ; - Delimitation du chantier et sensibilisation des entreprises ; - Adaptation calendaire des travaux aux sensibilites ecologiques ; - Absence de travaux de nuit et d'eclairage permanent sur le chantier ; - Communication avec les riverains et entreprises a proximite de deroulement du chantier. En phase exploitation, les mesures preconisees pour reduire et eviter les effets negatifs sur l'environnement sont les suivantes : - Maintenance preventive de l'installation de stockage d'energie par batteries ; - Assurer la transparence hydraulique des ecoulements suivant les preconisations de l'etude hydraulique jointe en annexe ; - Implanter de la vegetation (de type haies) autour de l'installation ; - Mise en place d'un bassin de retention des eaux d'extinction.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les etudes realisees par les bureaux d'etudes ATER Environnement et Calidris concluent a l'absence d'impacts sur les milieux ecologique, physique, humain et paysager. Selon ces etudes, le projet ne parait pas devoir etre soumis a etude d'impact au titre du code de l'environnement. Des etudes complementaires ont deja ete menees (etude acoustique, hydraulique) afin de prendre en consideration le plus tot possible toutes les mesures necessaires pour limiter autant que possible les impacts de ce projet. Sur l'ensemble des rubriques traitees par les bureaux d'etudes, les impacts residuels du projet sont consideres de nuls a faible apres mesure (aussi bien en phase chantier qu'en phase d'exploitation). Au vu de tous ces elements, APAL MW ne juge pas utile de realiser une etude d'impact environnemental.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Dolgopyatoff

Prénom Damien

Qualité du signataire Responsable Developpement

À Nimes

Fait le 15-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)